



La bénévolence



Christian PONS
Président de l'UNAF

Le directeur du cabinet du ministre de l'Agriculture nous demande de faire preuve de « bénévolence » envers l'interprofession InterApi et envers le ministère de l'Agriculture ! Que veut dire bénévolence ? Les synonymes sont bienveillance et complaisance. Mais

pour quelle raison demande-t-on à l'UNAF ceci ? C'est assez simple et tordu à la fois. En effet, suite à notre démission motivée de l'interprofession en date du 31-12-2022, M. Fesneau, ministre de l'Agriculture, a demandé l'audition de tous les membres dans le cadre de la mission de sécurisation de la gouvernance d'InterApi pour arriver à comprendre pourquoi cette interprofession ne fonctionne pas et n'est plus du tout représentative de la filière apicole. Nous avons décliné l'invitation car nous ne faisons plus partie de l'interprofession.

Depuis, le ministère ne veut plus répondre à nos demandes. Il est fâché et, pire, veut que nous fassions preuve de bienveillance envers InterApi et de complaisance envers le ministère.

Pourquoi et comment ? D'une part, en intégrant à nouveau InterApi et, d'autre part, en stoppant la procédure juridique en cours pour l'annulation de l'agrément ministériel d'InterApi en tant qu'interprofession. Je trouve que certains ne manquent pas d'air ! Il faudrait se compromettre pour être entendu et espérer avoir des réponses pour nos apiculteurs et nos abeilles. Mais tout ceci nous a été dit uniquement au cours d'un entretien téléphonique avec le cabinet du ministre et, bien sûr, aucun écrit ne relate cette discussion...

Nous rappelons la position de l'UNAF : nous voulons une VRAIE INTERPROFESSION digne de ce nom qui représente les apiculteurs et les défende véritablement.

Assemblée générale

Nous avons été contraints, par l'actualité liée aux mouvements sociaux, de reporter la date de notre assemblée générale.

Actuellement, nous sommes en pleine saison apicole. Nous avons donc décidé de fixer la nouvelle date dans le courant du dernier trimestre 2023 afin de nous donner suffisamment de lisibilité pour planifier l'événement dans les meilleures conditions possibles.

Nous comprenons que ces bouleversements ont pu causer des désagréments, mais les événements nous ont bien montré que cette décision était la plus judicieuse pour garantir le bon fonctionnement de notre assemblée générale.

Nous vous tiendrons informés de la date précise et des détails dès que possible.

Médiateur MSA

Concernant la collecte CVE pour InterApi prélevée par la MSA, nous avons écrit le 28 mars 2023 au médiateur de la MSA en lui expliquant que nous ne faisons plus partie d'InterApi et lui avons demandé l'arrêt des prélèvements CVE.

Voici sa réponse : « Je fais suite à votre courrier du 28 mars 2023 concernant la cotisation volontaire étendue (CVE) prélevée auprès des apiculteurs par la MSA pour le compte de l'Etat.

Je dois toutefois vous informer que ma mission consiste à me prononcer sur un litige entre un assuré et sa caisse après qu'il ait fait l'objet d'une décision de commission de recours amiable.

Vous portez ici à ma connaissance une revendication catégorielle qui ne se situe pas dans le cadre de la mission qui m'est confiée. En outre, le rôle de la MSA dans ce dispositif consiste simplement à prélever pour le compte de l'Etat une taxe ; il s'agit donc d'une opération gérée par la MSA pour le compte de tiers qui se situe également en dehors de mon champ de compétence. »

Cela conforte ce que nous avons déjà évoqué dans le précédent numéro d'*Abeille & Fleurs*. Il n'y a qu'InterApi qui puisse poursuivre pour non-paiement de la CVE et en aucun cas la MSA.

Changement climatique

Nous avons de plus en plus de difficultés dans les départements du Sud de la France à prévoir les miellées. En effet, les caprices du temps et les températures « yo-yo » font qu'il est important d'être très pointu techniquement pour préparer les ruches et d'échanger entre apiculteurs. L'abeille réagit très vite en fonction des conditions climatiques, et cela nous surprend souvent... Nous nous posons des tas de questions sur son comportement : arrêt de ponte, mise à mort très précoce des mâles... En clair, nous réagissons souvent avec un temps de retard, c'est pourquoi je vous conseille fortement de suivre les formations apicoles que le CNTESA va vous proposer cette année, n'hésitez pas à vous inscrire. La première concerne les produits de la ruche et, en premier lieu, la propolis. Elle a lieu en présentiel et en distanciel. Les places sont limitées.

La saison des essaims arrive à grand pas... C'est une période intense pour les apiculteurs. Suivez attentivement vos colonies pour préparer de belles récoltes. Si les conditions météo s'y prêtent ! Espérons !

